

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUIN 2017

Présents : BAUDIN Stéphanie, BERTRAND Elisabeth, CAILLAUD Sébastien, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, MARTINEAU Philippe, MERLET Adrien, MESNARD Alain, MORILLE Delphine.

Absents excusés : BAUDIN Laurent, de L'ESPINAY Marie-Annick (pouvoir à G. JEAN)

Secrétaire : GODARD Sophie.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2014.

- Signature d'un devis établi par la Sarl BERTRAND Maçonnerie, 18 rue des Ménicles 85590 MALLIEVRE, pour le projet de rénovation de la bibliothèque, pour un montant de 32 898,84 Euros.
- Signature d'un devis établi par M. DEHOUX, cité des Genêts 85590 TREIZE-VENTS, pour le projet de rénovation de la bibliothèque, pour un montant de 3 090,62 Euros.
- Signature d'un devis établi par l'EARL BELLOUARD, La Mouillonnière 85130 LA VERRIE, pour un éco-pâturage à l'aide de chèvres, pour un montant de 163,20 Euros.

I - COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 AVRIL 2017

Compte-rendu approuvé

II – SIAEP VALLEE DE LA SEVRE : REVISION DES STATUTS DE VENDEE EAU AU 1^{er} JANVIER 2018 ET DISSOLUTION DES SIAEP AU 31 DECEMBRE 2017.

Dans l'attente de la réception de la délibération prise par la Communauté de Communes du Pays de Mortagne en date du 3 mai dernier, ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil.

III – SyDEV : CONVENTION RELATIVE A L'INSTALLATION DE PRISES GUIRLANDES.

Monsieur le Maire expose au Conseil que le SyDEV nous a transmis une convention pour l'installation de prises guirlandes. Le coût total de ces travaux s'élève à 3 835 € TTC dont 2 237 € restant à la charge de la commune.

Convention approuvée à l'unanimité

IV – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget primitif a été voté par délibération du 2 mars 2017 et expose que suite au départ en retraite de Mme DURET, le conseil municipal a décidé en date du 4 avril 2017 de se porter acquéreur de la licence IV du bar-tabac. De ce fait, certains articles doivent être réajustés :

205 – concessions et droits similaires
020 – dépenses imprévues d'investissement

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
020 - Dépenses imprévues d'investissement	6 000 €	
205 - concessions et droits similaires		6 000€
TOTAL	6 000 €	6 000 €

Décision modificative n°1 approuvée à l'unanimité.

V – LOCATION DE LA LICENCE IV A M. Franck REMY.

La Commune s'étant portée acquéreur de la licence IV suite au départ en retraite de Mme DURET, tenancière du bar-tabac, il est proposé de louer cette licence à Monsieur Franck REMY, repreneur du commerce, afin qu'il puisse exercer son activité.

Il a été décidé de faire un contrat pour 3 ans à raison de 10 €uros par mois, à compter du 15 juin 2017.

Location de la licence IV approuvée à l'unanimité

VI – QUESTIONS DIVERSES

Droit de Prémption Urbain concernant les parcelles AB 458, 460, 560, 561, 562, 569, 570, 571, 573, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 582, 583, 585 et 586 appartenant à M. LUCAS Joseph.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'Office Notarial de Mortagne sur Sèvre (Maître FOURAGE) nous a fait parvenir une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant les biens cadastrés AB 458, 460, 560, 561, 562, 569, 570, 571, 573, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 582, 583, 585 et 586 appartenant à Monsieur Joseph LUCAS.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil suit l'avis du Maire de ne pas préempter ces biens.

Droit de Prémption Urbain concernant les parcelles AB 225, 644, 646, 647 et 650 appartenant à Mme ALBERT Marie.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'Office Notarial de Mortagne sur Sèvre (Maître FOURAGE) nous a fait parvenir une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant les biens cadastrés AB 225, 644, 646, 647 et 650 appartenant à Madame ALBERT Marie.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil suit l'avis du Maire de ne pas préempter ces biens.

Petites Cités de Caractère : aides centres anciens protégés.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'afin de valoriser les centres-bourgs protégés sous le régime d'une AVAP, une subvention « centres anciens protégés » va être mise en place pour deux ans (juin 2018/juin 2020).

Cette subvention sera accordée pour les travaux suivants :

- Restauration des façades visibles ou non, toitures, menuiseries, zinguerie, et murs de clôture comprenant portails et portillons, des immeubles situés à l'intérieur des périmètres des centres sélectionnés, validés par la Région et accessibles au moins ponctuellement, à l'exclusion des travaux de simple entretien.

La subvention s'élèvera à hauteur de 20 % du montant HT des travaux sur une dépense subventionnable plafonnée à 50 000 Euros par propriétaire d'un même immeuble et ne peut être inférieure à 7 500 Euros.

La commune abondera financièrement l'effort consenti par la Région avec une subvention de 5 % avec les mêmes plafonds que la Région.

Plaques signalétiques gîtes et chambres d'hôtes.

Quelques propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes ont sollicité la commune pour l'installation d'une signalétique. Après en avoir débattu le conseil ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande afin de ne pas favoriser certains hébergeurs. L'installation de lattes supplémentaires sur les panneaux signalétiques existants pourrait se multiplier si, dans un souci d'équité, tous les hébergeurs de la commune y étaient cités.

Devis éco-pâturage : prêt de chèvres.

Des chèvres ont été installées par l'EARL BELLOUARD de la Verrie, dans le coteau du chemin de la Poterne afin d'assurer l'entretien mécanique de ce terrain par une gestion éco-pâturage.

DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

- ✓ Jeudi 06 juillet à 20 h 00
- ✓ Mardi 12 septembre à 20 h 00
- ✓ Mardi 24 octobre à 20 h 00
- ✓ Mardi 05 décembre à 20 h 00

Séance levée à 22h15.